

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE SEANCE du 25 JANVIER 2024**

Nombre en exercice : 31

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 29

Convocation du 18.01.2024

Affichage du 18.01.2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq janvier, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle des fêtes de Bizou suite à la convocation du 18.01.2024, affichée le dix-huit janvier 2024.

Etaient présents : M BAILLIF Christian, M BLOTTIERE Philippe, M BOUTTIER Jean-Jacques, Mme BRAULT Roselyne, M COUDRAY Pascal, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, M Du LAC Jean-Vincent, M DUGUET Christian, Mme EDOU Bernadette, Mme ENCELIN Elyane, M GUILLET Denis, M JUSZEZAK Jean-Claude, Mme LALAOUNIS Danièle, Mme LEROY Céline, M LE SECQ Emmanuel, M MANNOURY César, M MICHEL-FLANDIN Patrice, M NAEL Jean-Marc, M ORY Gilles, M POIRIER Franck, Mme REVET Evelyne, M VIANDIER Marcel.

Etaient absents-excusés : Mme BERGER Frédérique (donne pouvoir à Mme LEROY Céline), Mme CHAMARET Stéphanie, M GUEUGNON Jean-Edouard (donne pouvoir à M MICHEL-FLANDIN Patrice), M GUYOT Philippe (donne pouvoir à M BOUTTIER Jean-Jacques), M HOULLE Pascal (donne pouvoir à M JUSZEZAK Jean-Claude), Mme POUILLAIN Francine (donne pouvoir à M MANNOURY César), Mme RADIGUET Angéline (donne pouvoir à Mme ENCELIN Elyane), Mme SAUVANEIX Alexandra (donne pouvoir à M POIRIER Franck).

Etaient absents-non excusés : M DESCHAMPS Michel.

Assistait également : M. LAMPERIERE Frédéric DGS, M. BRAMOULLE Bernard.

Monsieur M BLOTTIERE Philippe est nommé secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024.01.009

MUSEALES : MISE EN PLACE DU TARIF BAS CARBONE

Afin de renforcer leur attractivité réciproque et d'inciter les visiteurs à découvrir la Normandie et ces sites, la Région Normandie met en place un Tarif bas carbone à destination des visiteurs,

En tant qu'acteur du tourisme normand, la Normandie souhaite s'engager à soutenir et participer activement au projet régional de tarif bas carbone pour les visiteurs utilisant des modes de transport doux, tels que le vélo, le train et le bus. Nous comprenons l'importance de promouvoir la mobilité durable et souhaitons contribuer à l'essor du tourisme durable dans notre région. Nos engagements spécifiques sont les suivants :

- Application d'un tarif réduit : Nous nous engageons à appliquer un tarif réduit de minimum 10% sur le plein tarif en vigueur aux visiteurs de notre site qui peuvent justifier qu'ils sont venus en mobilités douces (bus, vélo, train).

Considérant l'intérêt pour les Muséales du dispositif afin d'accroître sa notoriété et sa visibilité via un plan de communication à l'échelle du territoire normand :

- A travers les réseaux sociaux et les plateformes Internet de Normandie Tourisme
- A travers les relais de la Région Normandie
- A travers les transports publics partenaires : SNCF NOMAD Train et NOMAD Car

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de ne pas (7 votes POUR, 8 votes CONTRES et 15 ABSTENTIONS) :

- **Signer l'engagement tarif bas-carbone de Normandie Tourisme, soutenu par la région Normandie,**
- **Proposer le cas échéant le tarif réduit des Muséales, soit 6€ au lieu de 8€ pour les visiteurs pouvant justifier de leur mode de transport doux pris en compte dans l'engagement,**
- **Autoriser Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.**

Pour extrait certifié conforme

*Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le
Et publication du*

**Le Président,
Emmanuel LE SECQ**

